



Postulat de la Commission de gestion suite au refus par le Grand Conseil de la seconde réponse du Conseil d'Etat à la troisième observation présentée dans le cadre du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

La 3^e observation faisait le constat suivant en ce qui concerne le recrutement et le suivi des enseignants du secondaire :

Dans la plupart des pays d'Europe et d'Amérique du Nord, on considère que les enseignants (en particulier du secondaire) doivent être évalués d'une manière rigoureuse à l'embauche (plus de trois mois) puis de manière périodique. Or, la loi sur le personnel (LPers), qui prévoit des cahiers des charges et des entretiens d'appréciation réguliers, n'a pas été mise en œuvre dans ce secteur de l'enseignement par exemple, via des formules ad hoc (cf. comités d'évaluation). Une telle lacune va de pair avec l'individualisme que l'on retrouve souvent chez les enseignants du secondaire supérieur empêchant notamment une régulation entre collègues.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il envisage de prendre pour faire évoluer la situation dans ces directions, et en particulier, s'il envisage d'introduire un processus d'évaluation périodique des enseignants.*

La Commission de gestion insiste auprès du Conseil d'Etat pour qu'il mette en œuvre la LPers, qu'il prévoie des cahiers des charges pour les enseignants du secondaire afin de pouvoir mettre en pratique les entretiens d'appréciation réguliers prévus par la loi. Il est, à notre sens, nécessaire de suivre la carrière des enseignants afin de les accompagner, de les appuyer en cas de difficultés, de proposer des solutions en cas de nécessité sans attendre que la situation pourrisse et devienne sans issue pour l'enseignant comme pour le directeur et les élèves.

La commission demande dès lors au Conseil d'Etat de mener une réflexion dans ce domaine, certes sensible, et de rapporter au Grand Conseil dans le délai prévu par la LGC.

Renens, le 13 décembre 2009.

Pour la Commission de gestion
La présidente
Anne-Marie Depoisier